



HAL
open science

Le mémoire professionnel à l'IUFM de la Réunion

Christophe Marsollier

► **To cite this version:**

Christophe Marsollier. Le mémoire professionnel à l'IUFM de la Réunion. Expressions, 2000, Le mémoire professionnel, 15, pp.07-22. hal-02406161

HAL Id: hal-02406161

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406161v1>

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le mémoire professionnel à l'IUFM de la Réunion

IUFM de la Réunion

Préface

CHAPITRE 1 : QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL ?

Les textes officiels ministériels
Les types de mémoires exclus
Les types de mémoires attendus

CHAPITRE 2 : REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Les différentes étapes de la recherche
La rédaction du mémoire
Grille d'aide à l'écriture du mémoire

CHAPITRE 3 : LA DIMENSION SOCIALE DU MÉMOIRE

Le directeur du mémoire
La soutenance du mémoire
Critères d'évaluation du mémoire

BIBLIOGRAPHIE



Préface

La réalisation du mémoire professionnel représente pour les professeurs-stagiaires une composante majeure de leur formation à l'IUFM et, bien souvent, un travail de longue haleine lors duquel le directeur de mémoire joue un rôle essentiel d'accompagnement et de guidage méthodologique.

Suite à la réflexion déjà engagée à ce sujet au sein de notre institut, l'année 1999 a vu la création, à l'IUFM de La Réunion, d'un groupe de travail associant la commission pédagogique, la commission recherche et plus largement ouvert à l'ensemble des formateurs.

Au terme de cette nouvelle étape, voici, sous la forme d'un petit guide simple, l'état consensuel et provisoire des attentes et des exigences méthodologiques auquel sont parvenus les membres de ce groupe de travail au sujet de l'élaboration du mémoire professionnel. Ce fascicule pourra constituer pour les professeurs-stagiaires et les directeurs de mémoire un outil-repère commun facilitant le processus de formation qui les engage.

Formateurs ayant participé à cette réflexion :

Hajiz ALY, Monique BOUE, Christiane ESPERET, Martine GÉRARD, Jean-Paul GÉRARD, Pierre GÉRAUD, Serge HOUDEAU, Danièle HOUPERT, Bernard JOLIBERT, Christian LEUNENS, Albert LOPEZ, Christophe MARSOLLIER, Jean-Claude MOTTIER, Rosalia NOBILI, Gabriel OLIVIER, Patrice PONGÉRARD, Jean-Pierre RESCHE, Gérard REVERT, Martine TAVAN, Dominique TOURNES, Martine VAUGIEN-CHEUNG-HOI-PING, Bernard VANDEWALLE.

Synthèse élaborée par Christophe MARSOLLIER, avec la contribution de Jean-Paul GÉRARD, Pierre GÉRAUD, Serge HOUDEAU, Danièle HOUPERT, Bernard JOLIBERT, Albert LOPEZ, Jean-Claude MOTTIER, Dominique TOURNES et Martine VAUGIEN-CHEUNG-HOI-PING.





Qu'est-ce qu'un mémoire professionnel?

Les textes officiels ministériels

Extrait de la circulaire du 2 juillet 1991 :

“L'IUFM doit constater que le projet de formation sur lequel s'était engagé le professeur stagiaire a été correctement mené, en s'appuyant sur un processus permanent d'évaluation de la formation. Cette évaluation prend en compte trois éléments :

- le stage en responsabilité;*
- le travail d'analyse et d'approfondissement sur un thème lié à une pratique (mémoire professionnel);*
- les modules d'enseignement.”*

Bulletin officiel N°27 – 11 juillet 1991

“Le mémoire professionnel :

Il s'appuie sur l'analyse des pratiques professionnelles, rencontrées en particulier lors du stage en responsabilité, et doit permettre de vérifier les capacités du professeur stagiaire à :

- identifier un problème ou une question concernant ces pratiques;*
- analyser ce problème et proposer des pistes de réflexion ou d'action en se référant aux travaux existant dans ce domaine.*

Il ne doit ni constituer une simple narration d'un travail personnel sans analyse et réflexion critique, ni être une réflexion théorique ou historique extérieure à l'expérience du professeur stagiaire.

Ce mémoire réalisé collectivement ou individuellement ne doit pas excéder 30 pages (annexes non comprises) et peut, éventuellement, être l'approfondissement du dossier de 1^{re} année ou du travail réalisé dans le cadre du stage en entreprise.

La soutenance, individuelle, du mémoire doit permettre de vérifier l'implication du stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation.”

Ces textes constituent une référence, et c'est à partir de leur interprétation et de la réflexion conduite par les formateurs que se déclinent les attentes définies ci-dessous.



Les types de mémoires exclus

D'après les textes officiels, le mémoire professionnel doit être **un écrit s'appuyant sur "l'analyse des pratiques professionnelles"**.

Or le terme analyse, central dans la conception du mémoire professionnel, renvoie au travail de décomposition et d'étude des relations entre composantes, et exclut les mémoires de type :

- simple narration du déroulement d'une ou plusieurs leçons (type *mémoire descriptive*);
- description ou témoignage d'une situation de classe (type *mémoire de stage*);
- journal de bord.

Par ailleurs, il convient d'entendre par pratique professionnelle, toute pratique de préparation, de mise en œuvre ou d'analyse relative à une ou plusieurs situations vécues d'enseignement-apprentissage¹.

De sorte que se trouvent aussi exclus des mémoires de ce type :

- synthèse théorique sans relation avec la pratique;
- compilation bibliographique;
- analyse de situations non vécues;
- simple description de situations de classe ou de préparations sans analyse;
- recherche fondamentale sans lien avec la pratique;
- enquête sur la profession.

Sachant que les finalités de l'élaboration du mémoire professionnel sont de contribuer à développer chez le futur enseignant les capacités :

- à questionner ses pratiques;
- à articuler sa *réflexion* et son *action*;
- à *se référer aux travaux existants*;
- à utiliser une méthodologie rigoureuse;
- à *analyser un problème et proposer des pistes de réflexion ou d'action*;

• le mémoire devra logiquement être construit autour de 2 composantes majeures :

- une problématisation;
- une analyse articulant théorie et pratique.

• les analyses devront s'appuyer sur des pratiques vécues par le stagiaire.

(Les pratiques à partir desquelles s'élabore la problématique du mémoire pour-



ront, quant à elles, éventuellement être observées seulement.²⁾

Dès lors le mémoire attendu pourra être de type :

- "retour réflexif sur la pratique";
- "expérimentation";
- "recherche-action";
- "comparaison de pratiques".

Ces modèles (développés p.7) ne constituent que des repères méthodologiques à partir desquels il est possible d'en construire d'autres, sur les bases d'une articulation théorie/pratique et d'une problématisation.

Repères méthodologiques pour l'élaboration du mémoire professionnel

L'élaboration d'un mémoire répond à deux groupes d'exigences :

- celles relatives à l'articulation des différentes étapes de recherche avec le sujet traité;
- celles relatives à la rédaction du mémoire.

Les différentes étapes de la recherche

1. Identifier un point de départ pour le mémoire

Pour cela, il convient de s'appuyer :

- soit sur un problème, un dysfonctionnement, un obstacle rencontré, ou une "réussite" à interpréter;
- soit sur une question, un centre d'intérêt issu de la pratique du stagiaire;

Ce point de départ peut éventuellement reprendre celui du dossier professionnel

2. Problématiser

La problématisation, jugée comme essentielle, constitue une étape incontournable au cours de laquelle le stagiaire devra :

- explicit le problème, la question ou le sujet qui l'intéresse, le décontextualiser et mettre ainsi à jour les questions sous-jacentes;
- conceptualiser, c'est-à-dire développer quelques concepts et théories, en *se référant* de manière explicite *aux travaux existant dans le domaine*, ce qui laisse sous-entendre un travail de recherche bibliographique;
- aboutir logiquement à l'énoncé clair et précis d'une question centrale;

- proposer, si possible, une hypothèse de travail, c'est-à-dire une réponse anticipée à la question centrale posée. Cette hypothèse orientera le travail de recherche et notamment le recueil de données sur le terrain.

Remarque : la problématique représente (au sens universitaire) la formalisation écrite de ce travail de problématisation.

La problématique, souvent assimilée à une question centrale, ne pourra donc être réduite à celle-ci, sans les démarches de décontextualisation et de conceptualisation qui en justifieront l'émergence.

3. Identifier les variables

Une problématique s'articule autour de 2 ou 3 variables principales.

Les variables sont des notions ou concepts qui participent à la description de l'objet d'analyse et dont les modalités peuvent varier.

Exemple : Dans la question centrale suivante : "En quoi la pédagogie de projet peut-elle agir positivement sur la motivation de l'élève à l'égard de l'apprentissage de l'orthographe?", les variables étudiées peuvent être :

1. La mise en œuvre de la pédagogie du projet par l'enseignant
2. L'implication de l'élève dans les moments d'apprentissage de l'orthographe

4. Choisir des indicateurs

Les indicateurs sont les objets (les faits, les événements, les comportements, les processus, les productions des élèves,...) sur lesquels porteront directement les observations et un premier niveau d'analyse. (Les indicateurs sont donc définis en fonction des critères d'analyse des variables.)

Exemples d'indicateurs relatifs à la variable "La mise en œuvre de la pédagogie du projet" :

1. *Le rôle joué par l'auteur du projet (l'élève, le groupe d'élèves ou l'enseignant)*
2. *Le nombre d'initiatives des élèves acceptées par l'enseignant*
3. *La manière dont l'enseignant articule, dans ses interventions orales, le projet et les apprentissages en orthographe*
4. *Le nombre de fois qu'il articule, par ses interventions, le projet et les apprentissages en orthographe*

5. Choisir une démarche méthodologique

Cela consiste à décider de la manière d'enchaîner et d'articuler logiquement les étapes de la recherche : la problématisation, la ou les pratiques (leur nature et leur nombre) et leur analyse.



LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL À L'UFM DE LA RÉUNION

7

Ces étapes devront apparaître nettement à la lecture du mémoire.

Voici 4 exemples de modèles de démarches méthodologiques acceptables :

- "retour réflexif sur la pratique" :

1. pratiques professionnelles vécues;
2. problématisation;
3. analyse de ces pratiques.

- "expérimentation³" :

1. pratiques professionnelles vécues ou observées;
2. problématisation;
3. formulation d'hypothèse (s);
3. mise en œuvre d'une expérience, avec recueil de données;
4. analyse de ces pratiques, en fonction du traitement des données recueillies.

- "recherche-action" (ou "expérimentations successives") :

1. pratiques professionnelles vécues ou observées;
2. problématisation;
3. formulation d'hypothèse (s);
4. mise en œuvre d'une expérience, avec recueil de données;
5. analyse de ces pratiques, en fonction du traitement des données recueillies;
6. mise en œuvre d'une nouvelle expérience, avec recueil de données;
7. analyse de ces pratiques, en fonction du traitement des données recueillies;
8. etc...

- "comparaison de pratiques" :

1. pratiques professionnelles vécues ou observées;
2. problématisation;
3. mise en œuvre de pratiques différentes mais comparables, avec recueil de données;
4. analyse de ces pratiques par comparaison, en fonction du traitement des données recueillies.

La valeur scientifique, c'est-à-dire argumentative et démonstrative d'un mémoire professionnel dépend particulièrement :

- de la pertinence du choix de la démarche méthodologique;
- la rigueur de la mise en œuvre de cette démarche, tant dans le recueil des données que dans le traitement et l'analyse qui en sont faits.

6. Choisir une ou plusieurs techniques de recueil de données

Une technique de recueil de données a pour fonction de collecter sur "le terrain" des informations relatives aux variables qui permettront d'effectuer une analyse à partir des indicateurs sélectionnés, et d'apporter des éléments de réponse à la question centrale.

Les techniques de recueil de données les plus courantes sont :

- les entretiens : directifs ou non-directifs, enregistrés ou non (*exemple : entretien avec un enseignant et portant sur ses choix pédagogiques*);
- les questionnaires : ouverts ou fermés (*exemple : questionnaire destiné aux élèves et portant sur les représentations du sens d'une activité qui leur a été proposée*);
- les films conduisant à des observations indirectes et différées avec grille critériée (*film montrant l'attitude des élèves au cours de la visite d'un musée*);
- les observations directes et immédiates avec grille critériée (*observation de l'attention des élèves*);
- les observations directes et différées avec grille critériée (*observation de productions écrites*).

Il est recommandé d'associer simultanément ou successivement, pour une même situation, plusieurs de ces techniques afin de croiser les informations recueillies.

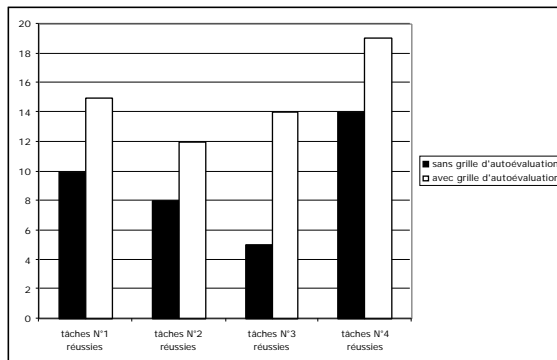
7. Traiter les données recueillies

L'usage des techniques ci-dessus fournit des données brutes (images, paroles, productions écrites, comportements, etc.). Celles-ci peuvent être traitées quantitativement et/ou qualitativement.

- Le traitement quantitatif consiste à approcher la réalité par des données numériques et donc, à partir des données brutes, :

- . à produire des résultats chiffrés sous forme de dénombrements, de statistiques, voire de corrélations (entre variables) plus ou moins significatives;
- . et à les exposer sous forme de tableaux, d'histogrammes, mettant en valeur les écarts de type : avant/après, avec aide/sans aide, individuellement/en groupe, etc...

Exemple d'histogramme produit par le traitement quantitatif de données rela -



tives à la mesure de l'efficacité de l'usage d'une grille d'auto-évaluation dans la réussite de 4 tâches distinctes.

Ce type de traitement des données est idéal lorsque l'objectif du mémoire est de montrer la pertinence d'une pratique par rapport à une autre.

- Le traitement qualitatif consiste au contraire à ne pas appréhender la réalité par des données numériques mais :

- à extraire, parmi les informations recueillies lors des observations, des entretiens ou des questionnaires, celles qui permettent d'apporter des réponses à la question centrale du mémoire;
- puis, par une "analyse de contenu", à les caractériser, à dégager éventuellement les processus et les liens implicites, à souligner certains d'entre eux et à en interpréter le sens.

La démarche qualitative s'intéresse à la singularité du sujet (l'apprenant, le maître, etc.) ou de l'objet (la situation pédagogique, le savoir considéré, etc.). Son objectif n'est pas de mesurer mais plutôt d'explorer, de comprendre, d'expliquer, voire de prescrire ou de conseiller. Or, un de ses points faibles est d'être souvent approximative, car trop intuitive. C'est pourquoi, afin de conserver à cette démarche pertinence et rigueur, il est souhaitable, d'une part, de travailler sur des variables et des indicateurs précis, d'autre part, de mener une analyse conceptuelle.

8. Analyser les données recueillies

L'analyse s'appuie logiquement sur la problématique, les pratiques mises en œuvre (objectifs, organisation, tâches, déroulement, etc.) et les données recueillies et traitées.



Elle cherche :

- à un premier niveau :

- à justifier les écarts entre effets produits et effets attendus;
- à identifier les dysfonctionnements, les obstacles, les contraintes rencontrés;
- à proposer des pistes de solution possibles, en se référant aux travaux existant dans le domaine;

- à un second niveau :

- à vérifier ou infirmer les éventuelles hypothèses proposées en début de mémoire;
- à répondre à la question centrale du mémoire;

La rédaction du mémoire

Le mémoire est un document dactylographié et relié, de 30 pages maximum (quel que soit le nombre de stagiaires ayant contribué à son élaboration), avec éventuellement des annexes en plus.

La couverture : elle comporte : le nom de l'auteur en haut, le titre, le nom de l'établissement, l'année, le diplôme et le nom du directeur du mémoire.

La page de titre : elle reprend la page de couverture.

Le sommaire : il présente en une page les titres, sous-titres et numéros de page.

Le plan du mémoire :

- il doit refléter la logique de la démarche méthodologique adoptée par le stagiaire.
- la succession d'une partie "théorique" et d'une partie "pratique" n'apparaît guère comme un modèle pertinent.
- une attention toute particulière doit être apportée à l'enchaînement logique des différentes parties du mémoire.

Les annexes : elles pourront comporter des documents relatifs au recueil des données brutes (photos, questionnaires, productions d'élèves, etc.) et toute autre information complétant le corps du texte (fiches de préparation, travaux de chercheurs, etc.).

La rédaction proprement dite du mémoire :

- construire les paragraphes autour d'unités de sens (Ne pas aller à la ligne



à chaque nouvelle phrase...).

- veiller à utiliser des articulations logiques, pertinentes et variées entre phrases et entre paragraphes (par ailleurs, en outre, de plus, en somme, néanmoins, à l'inverse, au contraire, cependant, par conséquent, ainsi, c'est pourquoi, de sorte que, malgré, en effet, dès lors,...).
- définir notions et concepts.
- introduire de manière cohérente et justifiée les idées et les citations empruntées à leurs auteurs.
- utiliser les notes de bas de page pour indiquer les références bibliographiques⁴ :

La mise en page :

- la pagination commence à la page de titre (page 1).
- les caractères typographiques : bien lisibles et de taille 12.
- les notes et les références bibliographiques en bas de page (taille 10).
- toutes les citations doivent être en *italiques* et/ou encadrées par des guillemets.
- les marges : 2,5 cm en haut, à droite et en bas puis 3,5 cm à gauche.
- l'interligne : double pour le texte et simple pour les citations en retrait (lorsqu'elles dépassent 2 lignes).

Grille d'aide à l'écriture du mémoire

Les critères ci-dessous pourront servir, pour le stagiaire, de repères pour l'auto-évaluation de la qualité de sa production.

1) Validité du thème de mémoire choisi.

2) Formulation claire :

- d'une question, d'un problème ou d'un centre d'intérêt de départ;
- d'une hypothèse de travail;
- et, par ailleurs, des raisons de ces choix.

3) De la problématisation à la problématique :

- effort d'explicitation, de décontextualisation, de conceptualisation,...
- formalisation écrite du travail de problématisation
- formulation de la problématique : énoncé d'une question centrale et des hypothèses de travail à partir de la problématisation.

**4) Référence à des travaux existants :**

- présence d'une bibliographie;
- intégration judicieuse de références bibliographiques dans la réflexion.

5) Explicitation de la démarche méthodologique choisie.**6) Structuration cohérente et pertinente du mémoire :**

- plan (titres explicites, enchaînements judicieux);
- différentes parties se terminant par une synthèse partielle.

7) Pertinence du travail sur les données :

- identification des variables;
- choix des indicateurs de sélection des données;
- collecte des données;
- traitement des données;
- analyse des données par rapport à la problématique.

8) Conclusion :

- synthèse des analyses par rapport à la problématique;
- regard critique sur la démarche méthodologique choisie;
- ouverture sur des perspectives nouvelles.

9) Qualité de l'écriture :

- respects des règles morphosyntaxiques;
- justesse du vocabulaire;
- fluidité du style;
- chaque paragraphe correspond à une unité de sens.

La suite des 9 critères n'est pas donnée dans une perspective constructive linéaire, les numéros n'étant attribués que dans un but d'identification.

La dimension sociale du mémoire

S'il est essentiellement un moyen de formation individuelle du stagiaire, le mémoire professionnel présente également une dimension sociale; en effet :

- le professeur-stagiaire est accompagné par un directeur tout au long de son travail;





- le mémoire professionnel fait l'objet d'une soutenance devant un jury, et, comme toute soutenance, celle-ci peut être publique;
- le mémoire et sa soutenance doivent répondre aux attentes de l'institution qui va les évaluer;
- les meilleurs mémoires sont archivés dans la bibliothèque de l'IUFM afin d'être mis à disposition de la communauté enseignante et étudiante.

Le directeur du mémoire

Le rôle du directeur de mémoire est de faire en sorte que l'élaboration de cet écrit et la conduite des recherches qu'il nécessite constituent pour le stagiaire une expérience formatrice et aboutissent à une production de qualité.

Dans cette perspective, son rôle consiste :

- à amener le stagiaire à exprimer clairement ses idées, son projet, sa méthodologie;
- à aider à organiser dans le temps les différentes étapes de sa recherche, et pour cela à informer sur la durée que pourra nécessiter telle ou telle étape dans l'élaboration du mémoire (proposer par exemple un échéancier);
- à veiller à ce que les choix opérés par le stagiaire répondent aux attentes formulées dans le présent document, conformément aux instructions du B.O. N°27 du 11.07.91;
- à lui permettre le plus possible de mener sa propre réflexion;
- à le guider dans sa réflexion méthodologique et théorique;
- à répondre à ses questions et l'orienter éventuellement vers d'autres points de vue;
- à conduire le stagiaire à s'enrichir des expériences (pratiques et analyses) positives ou négatives vécues au cours de l'élaboration de son mémoire;
- à le prévenir des problèmes de faisabilité qu'il risque éventuellement de rencontrer;
- à corriger, si nécessaire, certaines orientations ou certaines formulations, en respectant les thèses du stagiaire;
- à préparer le stagiaire à la soutenance de son mémoire.

La soutenance du mémoire

C'est au cours de cette épreuve, qui constitue en soi un véritable examen



comptant pour la titularisation du professeur-stagiaire, qu'a lieu l'évaluation proprement dite du mémoire professionnel par les membres du jury. Celui-ci est composé actuellement de 2 formateurs, dans le cas des PE, et de 3 formateurs, dans le cas des PLC, dont le directeur de mémoire.

a) **Présentation** : pendant une dizaine de minutes, le candidat expose les raisons du choix de son sujet, la démarche suivie, ce qu'il a appris et les difficultés rencontrées, ainsi que les conclusions auxquelles il est parvenu.

b) **Entretien** : pendant un quart d'heure environ, le candidat répond aux questions posées par les membres du jury. A noter qu'à la différence de l'épreuve professionnelle du concours, les questions ne sont pas connues à l'avance par le candidat et, a fortiori, ne sont pas préparées.

Remarque : la soutenance est une épreuve individuelle; par conséquent, les mémoires élaborés collectivement font l'objet d'une soutenance individuelle de chacun des stagiaires.

Critères d'évaluation du mémoire

A l'issue de la soutenance, le mémoire est évalué⁵ selon les critères suivants :

a) La qualité "professionnelle" (7) : le mémoire

- s'appuie sur le vécu du candidat (stages divers mais aussi années de suppléance), dont certains aspects sont décrits et analysés précisément
- doit illustrer les capacités du professeur-stagiaire à analyser ses pratiques professionnelles (choix didactiques, préparations, mises en œuvre de séances pédagogiques, réunions avec les membres de la communauté éducative,...)

b) La qualité "scientifique" (7) : le mémoire doit dépasser la description par une réflexion qui se manifeste au moins dans

- l'articulation théorie/pratique
- la référence aux travaux existants
- la conceptualisation de pratiques
- l'utilisation d'une démarche méthodologique cohérente et pertinente

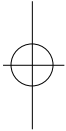
c) La qualité de communication (6)



- communication écrite : clarté et fluidité du style, qualités de la langue, de l'orthographe, de la présentation matérielle,...
- communication orale :
 - . capacité à faire un exposé clair, précis et vivant
 - . capacité à écouter, répondre et argumenter

Seule la soutenance du mémoire des PE fera l'objet d'une notation.

Synthèse élaborée par : Christophe MARSOLLIER



Bibliographie

BISAULT J. et LAVARDE A., *Le mémoire en IUFM : théorie et pratique*, Beauvais, CDDP de L'Oise, 1995.

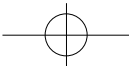
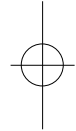
CHATILLON J., "Quel mémoire pour quelle professionnalisation?", dans *EXPRESSIONS* : Publication de l'IUFM de La Réunion, N°9, juin 1997, pp. 83-101.

CROS F., *Le mémoire professionnel en formation d'enseignants*, Paris, L'Harmattan, 1999.

GUIGUE-DURNING M., *les mémoires en formation : entre engagement professionnel et construction de savoirs*, Paris, L'Harmattan, 1995.

MAFFRE A., *Réussir son mémoire professionnel*, Lyon, Chroniques sociales, 1998.

Recherche et Formation, 1992, N°12, "Le mémoire professionnel", Revue de l'INRP.





NOTES

1. Le terme “vécues” fait référence à la nécessité de raccorder le mémoire à la pratique du stagiaire.

Le terme “situation d’enseignement-apprentissage” vise à élargir la limite trop étroite d’une simple leçon, celle-ci ne constituant pas l’unique unité d’exercice professionnel.

2. Sauf pour les mémoires de type “retour réflexif sur sa pratique” qui ne peuvent logiquement que prendre appui sur le vécu du stagiaire.

3. La démarche expérimentale au sens strict (observation – hypothèse – expérience – résultats - interprétation – conclusion) suppose, d’une part, d’identifier des variables précises et de n’opérer des changements que sur une ou plusieurs d’entre elles, et d’autre part, de constituer de véritables groupes témoins. Il conviendra donc de porter sur ce point une attention toute particulière, notamment lors de l’interprétation des résultats, afin de conserver l’intérêt scientifique d’une telle démarche.

4. Exemples de références bibliographiques :

MAFFRE A., Réussir son mémoire professionnel, Lyon, Chroniques sociales, 1998, p.101. BUSSIENNE E., Une nouveauté : le mémoire professionnel, revue Les cahiers pédagogiques, N°346, Sept. 1996, pp. 61-62.

